

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

1^{er} octobre 2012 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2012 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Francis Plourde, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2012-10-0205 1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0206 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Margot Perreault d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2012-10-0207 3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 4 septembre 2012 à 20 heures

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 4 septembre 2012 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2012-10-0208 4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Francis Plourde:

- ◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre

des achats du mois de septembre 2012 au montant de 146 079,56 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de septembre 2012, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directeur général et secrétaire-trésorier	88 758,24 \$
Responsable de voirie	25 811,25 \$
Coordonnateur des services techniques.....	20 110,51 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2012 au montant de 90 088,54 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie :

- Travaux de réfection de la Rue Principale (patchage)
- Réparation de bris divers et entretien machinerie
- Appui à Daniel Martel pour approvisionnement du secteur Audet;
- Préparation des équipements et véhicules pour l'hiver;
- Entretien et ménage du garage;

Services techniques et urbanisme:

- Urgences réseau Audet suite rupture de service aqueduc et rencontres de travail avec firmes d'ingénieurs pour mise aux normes Audet, recherche en eau, forages, sourcier, hydrogéologue, etc...)
- Appui ponctuel à la voirie (asphaltage et travaux divers);
- Rencontre promoteurs en développement domiciliaire;

- Préparation essais de pompages Puits Village;

Administration :

- dépôt de nouveau triennal d'évaluation (1^{ère} année)
- appui à l'activité d'accueil des nouveaux arrivants
- rencontres de travail avec firmes d'ingénieurs pour mise aux normes Audet, recherche en eau, forages, sourcier, hydrogéologue, abri à sel, etc...)
- rencontre de travail diverses (régie Kamloup et MRC) sur le service incendie.
- Appel d'offres asphaltage principale;
- Rencontre promoteurs en développement domiciliaire;
- Rencontre avocat sur divers dossiers municipaux;
- Travaux de mise à jour planification voirie;

Développement :

Réfection de la patinoire :

Rencontre avec Carl Charron, architecte, pour déposer les dernières modifications du comité de travail.

Accueil des nouveaux arrivants, les nouvelles naissances et des bénévoles:

Planification et préparatifs de l'événement en collaboration avec Janie Gagnon;

Envoi des lettres d'invitation pour les nouveaux arrivants

Affiches directionnelles :

Discussions avec M. Plamondon d'Enseigne RDL pour recevoir le devis d'installation pour les poteaux de soutien pour l'affichage.

Loisirs :

Comité de Loisirs

- ✓ Participation à une réunion du comité;
- ✓ Préparation d'affiches pour la fête du travail
- ✓ Réalisation de la fête du travail (samedi 1er septembre de 9h à 22h30);
- ✓ Publication des photos de la journée du 1er septembre sur internet;
- ✓ Rédaction d'un rapport d'activité pour la fête du travail;
- ✓ Mise à jour auprès du Registraire des entreprises du Québec et d'Agence revenu Canada pour le changement de nom de l'organisme;

Autres

- ✓ Entente, publicité et gestion des inscriptions pour les cours de zumba;
- ✓ Relecture du rapport des monitrices TDJ 2012 (ajout de commentaires et corrections);
- ✓ Rédaction de lettre de demande de versement de contribution de la municipalité pour le compte du Comité de Loisirs;
- ✓ Élaboration d'un sondage de satisfaction pour le terrain de jeux et envoi via internet et par la poste;
- ✓ Préparation de l'activité de reconnaissance aux bénévoles

- ✓ Présence aux deux premiers cours de zumba pour accueillir les professeurs de danses et recevoir les paiements des participants;
- ✓ Rédaction d'un rapport annuel sur les activités en liens avec la Municipalité/le comité des loisirs et le terrain de jeux;

6.2 Rapport des conseillers

Margot Perreault a participé à l'activité de reconnaissance aux bénévoles, aux festivités de la Fête du Travail et à une rencontre sur la sécurité incendie.

Francis Plourde fait état des rencontres et travaux qui se sont déroulées dans le mois écoulé relativement à l'avenir du service incendie.

Yannick Bélanger fait un résumé de la dernière rencontre du comité de loisirs et de la réussite des activités de la Fête du Travail, et annonce la prochaine activité de l'halloween.

Alain Boucher et Lucien Gendron font état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le mois.

Jean-Guy Raymond a participé à la rencontre sur l'avenir du service incendie.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

Notamment il est fait état de la rencontre avec la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup relativement à leur participation dans le projet de diversification de l'usage de l'église de Saint-Modeste.

Louis-Marie Bastille fait un compte rendu de sa participation aux dernières Assises de la FQM qui se sont tenues ces derniers jours à Québec.

2012-10-0209

6.4 Situation d'urgence

Le maire, Louis-Marie Bastille, fait état que depuis le 27 août dernier, le puits du réseau d'aqueduc Audet est à sec, et ne peut plus approvisionner les résidents du secteur habituellement desservi.

Attendu que des mesures temporaires d'urgences ont été prises pour approvisionner les résidents par le biais de citernes d'eau aseptisées;

Attendu qu'il convient de toute urgence de faire une recherche en eau pour trouver un puits d'urgence;

En vertu de l'article 937 du Code Municipal, le maire Louis-Marie Bastille a décrété :

- de retenir les services d'un hydrogéologue, Yves Garneau de l'entreprise Mission HGE pour faire une recherche en eau;
- de retenir les services d'un puisatier C.G. Thériault pour réaliser le forage de puits de secours sous la supervision de l'hydrogéologue;

- de retenir les services du même hydrogéologue afin de réaliser des tests sismiques à l'intérieur et autour du périmètre de protection du puits Audet compte tenu que le forage d'urgence n'a pas permis de trouver de l'eau.
- de signer une convention pour la recherche en eau sur des terrains appartenant à M. Albert Castonguay et à l'entreprise Albert Castonguay et Fils, lesquels terrains sont attenants au périmètre de protection actuel du puits Audet et lesquels terrains ont été ciblés par notre hydrogéologue pour effectuer des tests sismiques et de recherche en eau.
- de retenir les services d'un puisatier Puits Artésiens Deschênes inc. pour réaliser le forage de puits sous la supervision de l'hydrogéologue après essais sismiques;

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2012-10-0210

7.1 Choix du soumissionnaire pour la location d'un conteneur pour les gros rebuts

Note : Margot Perreault, conseillère, informe les élus qu'elle est en situation de conflit d'intérêt et qu'elle se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec un des soumissionnaires.

ATTENDU que des demandes de soumissions ont été adressées à divers fournisseurs pour la location d'un conteneur pour la cueillette des gros rebuts;

ATTENDU les résultats des offres faites à la Municipalité représentés dans le tableau suivant (prix avant taxes) :

Fournisseur	Volume	Prix du transport	Livraison du conteneur
Conteneurs KRT inc.	40 verges cubes	135\$ par voyage	Inclus
Les Entreprises Perreault Gagné inc.	40 verges cubes	100 \$ par voyage	Inclus
Gaudreau Environnement inc.	40 verges cubes	125 \$ par voyage	Inclus

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Alain Boucher, de louer un conteneur de « Les Entreprises Perreault Gagné inc. » pour les rebuts volumineux et de le mettre à la disposition des citoyens du 5 au 15 octobre 2012 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers votants

2012-10-0211

7.2 Renouvellement de l'entente pour l'entretien des gazons municipaux

Note : Margot Perreault, conseillère, informe les élus qu'elle est en apparence de situation de conflit d'intérêt et qu'elle se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec un des soumissionnaires.

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien des gazons municipaux vient à échéance le 30 septembre 2012;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Modeste a reçu une offre de renouvellement sur 1 an de la part du prestataire de services actuels selon les conditions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant de l'offre	Durée de validité
Gilles Couillard	1650 \$	30 septembre 2013

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde :

D'accepter la soumission de M. Gilles Couillard au montant de 1650 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers votants.

2012-10-0212

7.3 Proclamation de la semaine de la justice réparatrice

ATTENDU QUE, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

ATTENDU QUE, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement.

ATTENDU QUE, le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « **Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure** », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond que la Municipalité de Saint-Modeste proclame par la présente, la semaine du 18 au 25 novembre 2012, Semaine de la justice réparatrice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0213

7.4 Demande de contribution financière de l'Organisme Jeunesse, J'écoute

L'organisme sans but lucratif Jeunesse, J'écoute offre depuis mai 1989 des services de consultation en ligne et par téléphone. Jeunesse, J'écoute est le seul service pancanadien de consultation, d'information et d'orientation accessible 24 heures sur 24, 365 jours par année, par téléphone et par Internet. Ce service

offert aux jeunes est gratuit, bilingue et anonyme.

Le service est assuré par des intervenants professionnels possédant de l'expérience dans divers domaines, notamment le travail social, la psychologie, la sociologie et les services d'aide à la jeunesse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond, de remettre une contribution financière de 50\$ à l'organisme Jeunesse, J'écoute afin de contribuer au maintien du service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0214

7.5 Conditions de travail – directeur général de la municipalité

ATTENDU QUE depuis l'entrée en fonction de Alain Vila, directeur général et secrétaire trésorier, ses conditions de travail n'avait pas fait l'objet d'une entente formalisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Jean-Guy Raymond, **QUE** ce conseil accepte la conclusion d'une entente relative aux conditions de travail de Alain Vila et mandate le maire, Louis-Marie Bastille, pour procéder à la conclusion et à la signature de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité / à la majorité des conseillers présents.

2012-10-0215

7.6 Gestion de situation d'urgence – Employés municipaux

ATTENDU QUE depuis le 27 août dernier, le puits du réseau est inactif compte tenu de l'absence d'eau;

ATTENDU QUE des mesures d'urgences ont été mises en place depuis lors pour permettre de desservir les résidents desservis par le réseau d'aqueduc Audet;

ATTENDU QUE cette situation d'urgence perdure encore à ce jour, laquelle a généré un important surcroît de travail à MM. Daniel Martel et Gino Morel, lequel entraîne bon nombre d'heures supplémentaires y compris toutes les fins de semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger, que ce conseil va rémunérer les heures supplémentaires réalisées par MM. Daniel Martel et Gino Morel depuis le 27 août 2012 inclus en compensation du travail réalisé et de leur grande disponibilité pour pallier aux inconvénients causés par cette situation et ce jusqu'à la date du 23 septembre 2012. Par ailleurs, le conseil municipal tient à féliciter tout particulièrement MM. Daniel Martel et Gino Morel pour la qualité de leur travail et leur implication exemplaire dans la gestion de cet événement;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0216

7.7 Choix de soumissionnaires pour pavage de routes

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour la

réalisation de travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur 4 portions de la Rue Principale (2^{ème} Rang);

ATTENDU qu'une entreprise invitée nous a transmis des soumissions conformes avant la date limite du jeudi 20 septembre 2012 à 14h00.

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions représentés dans le tableau suivant :

Fournisseurs	Prix total (taxes incluses)
Pavage Réparations Francoeur inc.	87 166.15 \$
Constructions Jean-Paul Landry inc.	Pas de soumission

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault :

Que la Municipalité de Saint-Modeste accepte la soumission présentée par «Pavage Réparations Francoeur inc.» au coût global de 87 166.15 \$, taxes incluses;

Les travaux de préparation et de pavage devront être réalisés dans les meilleurs délais afin de s'assurer que les conditions climatiques n'interfèrent pas sur la qualité des travaux.

Le coût global de l'investissement représente un montant de 83375,49 \$ TVQ incluse sera payé à hauteur de 83301,80 \$ par l'enveloppe financière accordée dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, et à hauteur de 73,69 \$ par la réserve financière à des fins de voirie municipale;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0217

7.8 Entretien et surveillance de la patinoire pour l'hiver 2012-2013.

ATTENDU QUE la municipalité désire pourvoir à l'opération, la surveillance et l'entretien de la patinoire et du local du Centre récréatif Guillaume Bastille pour la période d'ouverture au public allant du 14 décembre 2012 au 9 mars 2013 inclusivement;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une (1) offre de la part de Jeannette Michaud de Saint-Modeste au montant de 8840 \$ taxes incluses pour l'ensemble de la période précitée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond d'accepter l'offre de services de Madame Jeannette Michaud au montant de 8840 \$ et pour la période précitée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0218

7.9 Autorisation de cession de biens mobiliers du garage municipal: pneus de niveleuse, de camion, moteur pompe à colle et souffleur

ATTENDU QUE le garage municipal dispose de 4 pneus usagés et de l'ancien souffleur de la patinoire et qu'il convient de les céder dans la mesure où ces derniers sont rendus inutiles pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde, de procéder à la vente par appel d'offres, dans le Mot-Destin et également par envoi à des entrepreneurs locaux en construction excavation:

- de 2 pneus de niveleuse d'origine de taille 14.00-24TG type G-2 ayant un taux d'usure estimé de 40% ;
- de 2 pneus de camion de marque Michelin X radial XZY de taille 425/65R22.5 ayant un taux d'usure estimé de 40%
- d'un souffleur à neige
- un moteur de pompe à colle 1 cylindre
- et que la date de fermeture des soumissions soit fixée au mercredi 31 octobre à 12 heures AM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0219

7.10 Formation ADMQ – secrétaire administrative et directeur général

ATTENDU la parution du calendrier des formations ADMQ automne 2012, la secrétaire administrative, Isabelle April, et le directeur général demandent aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), qui aura lieu le 16 octobre 2012 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup au coût de 260 \$ plus taxes chacun. Le contenu du cours sera : « Contrer et gérer la violence en milieu municipal ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron:

- ◆ D'autoriser la secrétaire administrative, Isabelle April, et le directeur général, Alain Vila, à participer à la formation offerte par l'ADMQ sur « Contrer et gérer la violence en milieu municipal ». Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0220

7.11 Résolution d'intention afin d'adhérer à une entente intermunicipale en sécurité incendie avec la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup est entré en vigueur le 10 septembre 2010;

ATTENDU que les grandes orientations du schéma sont notamment de réduire les pertes attribuables à l'incendie et d'accroître l'efficacité des services de sécurité incendie;

ATTENDU que les exigences du schéma sont de plus en plus

difficiles à assumer pour les municipalités rurales;

ATTENDU la volonté de la municipalité de Saint-Modeste de réorganiser la sécurité incendie sur son territoire;

ATTENDU les rencontres d'information de la MRC de Rivière-du-Loup proposant un projet de regroupement afin d'optimiser les ressources en sécurité incendie;

ATTENDU que les avantages reliés à un regroupement sont notamment le partage d'équipements, les achats regroupés, la pérennité de l'organisation et des ressources humaines et l'uniformité des brigades;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste doit signifier son intérêt d'adhérer à une entente intermunicipale en sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Francis Plourde appuyé par Lucien Gendron :

- **QUE** ce conseil signifie son intérêt d'adhérer à une entente intermunicipale en sécurité incendie entre la MRC de Rivière-du-Loup dont les paramètres seront établis dans un projet d'entente à intervenir.

La décision est portée au vote :

- **4 votes « Pour »**
- **2 votes « Contre »**

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2012-10-0221

7.12 Demande de participation financière de l'œuvre des terrains de jeux de Saint-Modeste inc.

ATTENDU QUE l'œuvre des terrains de jeux de Saint-modeste inc est un organisme à but non lucratif offrant des services de loisirs à l'ensemble de la population de la municipalité;

ATTENDU QU'afin de réaliser ses activités de loisirs, l'œuvre des terrains de jeux de Saint-modeste inc. demande une participation financière à la municipalité d'un montant de 1500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault;

- ❖ que la municipalité accepte d'octroyer une somme de 1500 \$ pour participer financièrement aux activités de loisirs offertes par l'œuvre des terrains de jeux de Saint-Modeste sur son territoire pour l'année 2012.
- ❖ Que cette somme correspond aux sommes prévues au budget 2012 de la municipalité dont 500\$ étaient conditionnels à la démonstration de collecte de fonds par l'œuvre des terrains de jeux de Saint-Modeste à hauteur d'un montant minimum de 500 \$ dans le cadre de ses propres activités, cette démonstration ayant été faite;

La lettre de demande de l'œuvre des terrains de jeux de Saint-Modeste est annexée à la présente résolution sous le N° 2012-10-01.1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0222

7.13 Désignation de représentants de la Municipalité à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

ATTENDU le désir de la Municipalité de se porter acquéreur de 3 cartes de crédit « Approvisionnement » à limite peu élevée dans le but de faciliter la gestion et l'administration des frais de dépenses courantes;

ATTENDU que les cartes en questions seraient attitrées au Service de la Voirie, au Service Incendie et au Service Administration avec des responsables dédiés;

ATTENDU les discussions avec Desjardins au sujet de ces cartes offertes;

ATTENDU QUE la Municipalité doit désigner 2 personnes pour la représenter dans la gestion des dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Lucien Gendron, de désigner le directeur général et le directeur général adjoint pour :

- Signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatifs à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- Procéder à toutes demandes, présentes et futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de carte(s).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0223

7.14 Quote-part 2013 – pour le Transport «Vas-Y» volet adapté

ATTENDU la loi 56 et les nouvelles responsabilités municipales à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU que les prévisions budgétaires du **Transport Vas-Y** Volet Adapté nous ont été communiquées pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Yannick Bélanger, d'adhérer au service de Transport adapté, pour l'année 2013 au coût de 2202 \$; soit 1,94\$ par habitant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2012-10-0224

7.15 Formation MAMROT – directeur général adjoint

ATTENDU la tenue d'une rencontre d'information portant sur la présentation d'un scénario permettant aux municipalités d'utiliser la tarification du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour déterminer les prix de ses contrats d'asphaltage;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à ladite rencontre d'information offerte par le MAMROT, qui aura lieu le mardi 2 octobre 2012 à 13h30 à l'Hôtel Rimouski - Centre de congrès, Salle Mgr Langevin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault :

- ◆ D'autoriser le directeur général adjoint, Fabien Pellerin, à participer à la formation offerte par le MAMROT sur les coûts d'asphaltage pour les municipalités. Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0225

7.16 Achat de système de lame de déneigement pour camion

ATTENDU que des prix ont été demandés à 2 fournisseurs pour changer le système de lame de déneigement sous le camion 4 saisons;

ATTENDU que les soumissions reçues sont les suivantes :

Fournisseur	Prix taxes incluses
Services d'équipements G.D inc	9772.88 \$
Simard suspensions inc.	10540,91 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Alain Boucher :

QUE la municipalité de Saint-Modeste retient l'offre du soumissionnaire « Services d'équipements G.D inc » au prix taxes incluses de 9772,88 \$ soit 9347,88 \$ TVQ incluse;

QUE la dépense sera payée à même la réserve financière à des fins de voirie municipale pour un montant de 9347,88 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0226

7.17 Achat d'un contrôleur d'épandage pour camion de déneigement

ATTENDU qu'il convient de remplacer un contrôleur d'épandage de l'un des camions de déneigement;

ATTENDU qu'afin d'avoir une uniformité dans les méthodes d'épandage indifféremment des camions utilisés par l'opérateur, il est préférable d'avoir le même système installé dans chacun des camions;

ATTENDU que la soumission reçue de l'entreprise « Équipement Industriel Champion » pour l'achat d'un régulateur d'épandage Dickey John ICS 2000 avec valve 2 sections et senseurs de transmission inclus est de 6323,62 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Francis Plourde:

QUE la municipalité de Saint-Modeste retient l'offre du soumissionnaire « Équipement Industriel Champion » au prix taxes incluses de 6323,62 \$ soit 6048,63 \$ TVQ incluse;

QUE la dépense sera payée à même la réserve financière à des

fins de voirie municipale pour un montant de 6048,63 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0227 **7.18 Affectation comptable des droits de carrières sablières – rétroactif exercice 2011**

ATTENDU que les droits de carrières sablières relatifs à un recalcul de la MRC de Rivière-du-Loup sur les droits perçus sur des années antérieures nous a amenés à percevoir une somme de 4721,69 \$ nette de frais d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde appuyé par Lucien Gendron d'affecter ces sommes au paiement de la dépense de voirie municipale suivante :

- 4721,69 \$ affectés au compte 01-24903-000 pour le paiement partiel de la facture d'asphalte chaude d'un montant total de 5366,65 \$ taxes incluses (soit 5133,27 \$ TVQ incluse seulement) auprès de Construction BML (compte GL 02-32000-625);

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0228 **7.19 Demande de commandite Activité de contes d'enfants**

ATTENDU la demande de 4 citoyennes parrainées par le Club Optimiste pour la mise sur pied d'une activité de contes pour enfants à Saint-Modeste, la demande étant présentée par Mme Caroline Lavoie, membre du Club Optimiste;

ATTENDU que l'activité aurait lieu une fois par mois au Centre Récréatif Guillaume Bastille, une matinée de fin de semaine;

ATTENDU que la mise sur pied d'une telle activité nécessite des locaux, de la publicité et des moyens financiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger **QUE** le conseil :

- accepte la location du Centre Récréatif Guillaume Bastille sans frais sous couvert du parrainage du Club Optimiste, et dans la mesure où le ménage devra être réalisé après la tenue de l'activité par les responsables de l'activité;
- accepte de publiciser à titre gracieux les activités en question dans le MOT DESTIN;
- accorde une contribution financière de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-10-0229 **7.20 Don de bacs roulants**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste est propriétaire de 4 gros bacs roulants dont 2 verts et 2 bleus;

ATTENDU que ces bacs ne sont plus utiles à la municipalité, et que le Camp Richelieu Vive La Joie aurait un intérêt à les utiliser;

ATTENDU qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 91 de la L.C.M, toute municipalité locale peut accorder une aide, sur son territoire ou hors de celui-ci, au titre de la création ou la poursuite d'œuvres de

bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien être de la population;

ATTENDU que le Camp Richelieu Vive La Joie inc. est un organisme à but non lucratif qui répond aux critères de l'alinéa susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean-Guy Raymond :

De faire don de 4 bacs roulants (2 verts et 2 bleus) au Camp Richelieu Vive La Joie inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2012-10-0230

8.1 Avis de motion pour adoption d'un règlement établissant le budget pour l'exercice financier 2013

M. Lucien Gendron donne avis de motion qu'un projet de règlement établissant le budget pour l'exercice financier 2013, fixant les taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents taux de compensations pour les services et adoptant le programme triennal en immobilisations, sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

2012-10-0231

8.2 Avis de motion pour adoption d'un règlement modifiant le règlement N°280 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

M. Jean-Guy Raymond donne avis de motion qu'un projet de règlement modifiant le règlement N°280 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

2012-10-0232

8.3 Règlement numéro 338 visant à réglementer l'ouverture et l'entretien des voies publiques durant l'hiver

ATTENDU les articles 4, 5 et 6 et les articles 66 à 70 de la Loi sur les Compétences Municipales par lesquels une municipalité dispose des compétences en matière de voirie et peut donc, par règlement, décréter les routes à entretenir durant tout l'hiver;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné en date du 3 juillet 2012;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond, et accepté à l'unanimité que le règlement numéro 338 soit et est adopté et que le Conseil ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement annule et abroge tout autre règlement déjà adopté par ce conseil concernant l'ouverture et / ou la fermeture de voies de circulation publiques en hiver.

ARTICLE 2

Dans le présent règlement l'expression « Circulation automobile » signifie : tout véhicule circulant et mû par une force autre que musculaire.

ARTICLE 3

La municipalité décrète, par le présent règlement, que seuls les chemins énumérés à l'article 4 seront entretenus l'hiver, soit de la première neige jusqu'à la fonte complète des neiges.

ARTICLE 4

Description des chemins, rues, routes et rangs à entretenir l'hiver considérés par le présent règlement :

Nom du chemin ou de la route	Description des limites du déneigement
Chemin de la Seigneurie	De l'intersection de la Route de l'Église Nord aux limites de Saint-Arsène.
Petit Premier Rang	De l'intersection de la Route de l'Église Nord aux N° civiques 13 et 15, puis du N° civique 105 à l'extrémité Est du Rang.
Premier Rang	Sur toute sa longueur.
Troisième Rang	De l'intersection de la Route de la Station à l'intersection de la Route de l'Église Sud.
Route Beaulieu	Jusqu'au 31 décembre de la Rue Principale jusqu'à l'intersection du Chemin Têtu. Il est précisé que cette section ne constituera pas une priorité de déneigement pour la municipalité, les autres routes énumérées dans le présent article devant être dégagées prioritairement.
Route de l'Église Nord	Sur toute sa longueur.
Route de l'Église Sud	Toute l'année de la Rue Principale jusqu'à l'intersection du Troisième Rang. Jusqu'au 31 décembre de l'intersection du Troisième Rang jusqu'au-dessus de la Côte de la Montagne; Il est précisé que cette dernière section ne constituera pas une priorité de déneigement pour la municipalité, les autres routes énumérées dans le présent article devant être dégagées prioritairement.
Route Lévesque	Sur toute sa longueur.
Route Poitras	De la Rue Principale jusqu'à

	l'intersection du Petit Premier Rang.
Route de la Station	Sur toute sa longueur.
Rue Audet	Sur toute sa longueur.
Rue Boucher	Sur toute sa longueur.
Rue de la Fabrique	Sur toute sa longueur.
Rue des Cèdres	Sur toute sa longueur.
Rue des Cerfs	De l'intersection de la Rue Garneau au N° civique 24.
Rue des Loisirs	Sur toute sa longueur.
Rue des Pins	Sur toute sa longueur.
Rue Estelle	Sur toute sa longueur.
Rue Garneau	De l'intersection de la Route de la Station au N° civique 20.
Rue Garneau Sud	De l'intersection de la Rue Garneau au N° civique 8.
Rue Jalbert	Sur toute sa longueur.
Rue Martin	Sur toute sa longueur.
Rue Principale (Rang 2)	Sur toute sa longueur, des limites de Saint-Épiphané aux limites de Saint-Antonin.
Rue Rose-Henri	Sur toute sa longueur.

ARTICLE 5

Le Conseil municipal s'engage à installer des panneaux de signalisation indiquant : « Route non entretenue l'hiver pour la circulation automobile ».

ARTICLE 6

Toute personne qui circule sur les chemins municipaux indiqués par des panneaux décrits à l'article 5 le fait entièrement à ses risques et la Municipalité ne pourra, en aucun temps, en être tenue responsable.

ARTICLE 7

De plus, il est interdit, pour tout individu ou entreprise, de faire des travaux de déneigement sur ces chemins sans autorisation préalable de la Municipalité après présentation d'une demande écrite devant respecter les conditions édictées ci-dessous :

- Que les travaux soient exécutés de façon conforme sur une largeur minimale de trois mètres et que les accès en place sur ces chemins telles que les intersections pour sentiers de motoneige soient aménagées de façon sécuritaire par l'exécuteur de ces travaux.
- Que le demandeur soit doté d'une couverture en assurance responsabilité civile de 1 000 000 \$ pour déneigement de chemin public par un particulier et qu'il ait fourni une preuve écrite de l'existence de cette assurance.
- Que le demandeur soit résident de Saint-Modeste et/ou que l'objet de sa demande, concerne l'accès à une propriété située à Saint-Modeste pour laquelle, il est nécessaire d'exécuter des travaux de déneigement.

- Que le demandeur, s'il n'est pas résident ou propriétaire à Saint-Modeste, soit un entrepreneur exerçant une activité économique dans le secteur concerné par la demande.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

2012-10-0233

8.3 Règlement numéro 337 décrétant une dépense de 218 223 \$ et un emprunt de 218 223 \$ pour faire construire un abri à sel municipal.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Lucien Gendron que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire construire un abri à sel municipal selon les plans et devis préparés à des fins de règlement d'emprunt par la firme d'ingénieurs Actuel Conseil inc. datés du 1^{er} octobre 2012, portant les numéros DST83.2012, incluant les études, frais, taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme d'ingénieurs Actuel Conseil inc., en date du 28 septembre 2012, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 218 223 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 218 223 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant

au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9. AFFAIRES NOUVELLES

2012-10-0234

9.1 Motion de remerciements

Il est convenu d'adresser une motion de remerciements à Alain Pelletier et Gilles Dubé de l'entreprise Alain Pelletier et Fils pour les remercier de leur contribution pour le câblage électrique des jeux gonflables lors de l'activité de la Fête du Travail du mois de septembre 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2012-10-0235

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger de lever la session à 21h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire